

Vous travaillez dans le secteur de la *musique*

*Comment l'Europe peut
soutenir votre mobilité ?*



SUIVEZ LE GUIDE ET COMPTEZ SUR NOTRE ÉQUIPE !

Le Relais Culture Europe, en tant que bureau Europe Créative en France, a pour mission d'accompagner les acteurs culturels et créatifs dans le développement de leurs projets européens. Voici l'essentiel pour comprendre comment l'Europe peut vous accompagner en fonction de vos besoins.

Culture Moves Europe

Bourse à la mobilité

Ces bourses à la mobilité individuelle ou groupée sont proposées pour que les artistes et les professionnels de la culture puissent explorer, créer, apprendre ou se connecter dans un environnement européen différent.

relais
culture
europe
EUROPE CREATIVE
BUREAU FRANCE

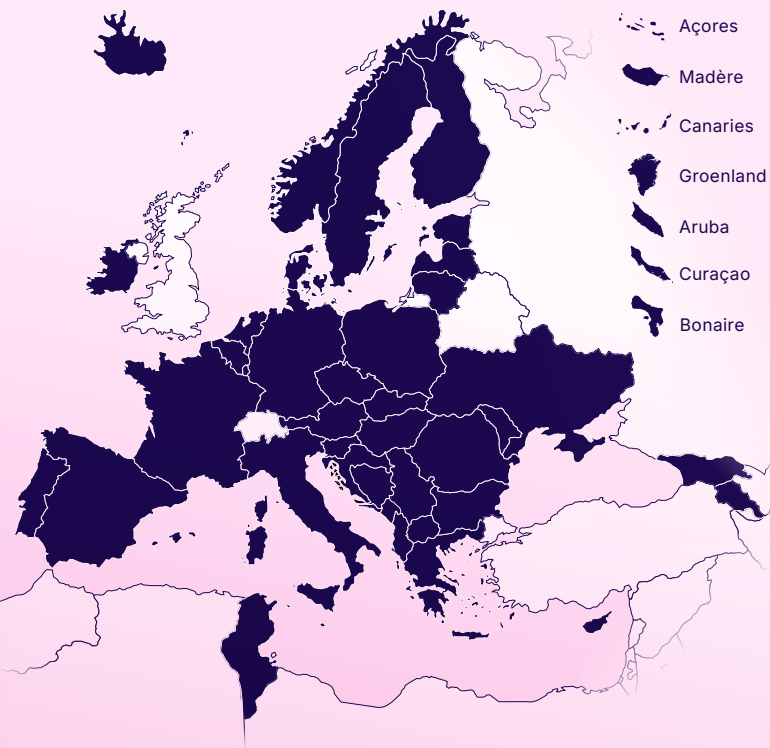
QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les artistes et les professionnels de la culture résidant **dans l'un des pays d'Europe Créative, ainsi que dans les territoires ultramarins et PTOM* associés à l'UE, y compris français.**

QUEL PARTENAIRE ?

Une destination implique **un partenaire international clé** (organisation, artiste ou lieu d'accueil) **présent dans l'un de ces pays.**

⚠ ATTENTION : un déplacement entre deux territoires relevant de la souveraineté française - qu'il s'agisse de la France hexagonale, d'un territoire ultramarin ou d'un PTOM* français - n'est pas éligible à Culture Moves Europe.



- Açores
- Madère
- Canaries
- Groenland
- Aruba
- Curaçao
- Bonaire
- Saba
- Sint Eustatius
- Sint Maarten
- Martinique
- Mayotte
- Guadeloupe
- Réunion
- Guyane
- Saint-Martin
- Nouvelle-Calédonie
- Polynésie française
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Barthélemy
- Wallis-et-Futuna
- Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

*PTOM : Pays et territoires d'outre-mer

QUELS PROJETS AIDÉS ?

Mobilité individuelle :

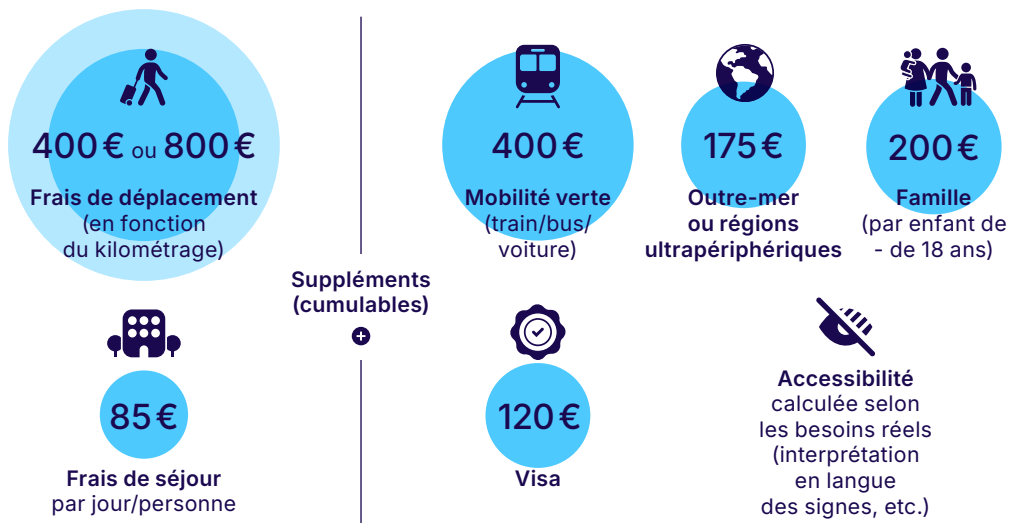


Mobilité groupée (2 à 5 personnes) :



(même projet, même destination, mêmes dates).

QUELS MONTANTS FINANCÉS ?



QUELLES DURÉES ?

Résultats et contrat :



sous **8** semaines après la clôture mensuelle.

Réalisation :



dans un delta de **6** mois donné.
Par exemple : si j'ai obtenu la bourse en janvier, je dois partir entre avril et septembre.

QUEL CALENDRIER ?

Une sélection chaque fin de mois de **l'automne 2026** au printemps 2027.

⚠ ATTENTION :
Une seule tentative par édition.
Vous choisissez librement le mois où vous déposez votre dossier, mais si votre candidature est refusée, vous ne pouvez pas retenter lors d'un mois suivant de la même édition. Il faudra attendre l'édition de l'année suivante.

L'éclairage du Relais Culture Europe

Chaque projet doit répondre à au moins **2 objectifs** parmi :

✓ Explorer

Mener une recherche créative et artistique, explorer, s'inspirer et travailler sur un thème spécifique ou un nouveau concept.

✓ Se connecter

Développer un réseau professionnel, renforcer son développement professionnel et s'engager auprès de nouveaux publics.

✓ Créer

S'engager dans un processus créatif visant à produire une nouvelle œuvre artistique ou culturelle.

✓ Apprendre

Renforcer ses compétences et savoir-faire, par exemple grâce à une collaboration avec un spécialiste.

Gardez à l'esprit les **autres programmes de financement européen** culturels existants

Erasmus+

qui soutient la mobilité et la coopération des acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/>

CERV

qui vise à protéger et à promouvoir les droits et les valeurs consacrés dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux, notamment en soutenant les organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational.

<http://cervfr.org>

Horizon Europe

qui soutient des projets majoritairement portés par les universités, les laboratoires de recherche et les acteurs et actrices de l'innovation. En fonction des thématiques, les appels peuvent encourager les partenariats avec le secteur créatif et culturel, notamment par des projets de recherche appliquée, d'innovation sociale ou technologique.

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/>

CulturEU Funding Guide

pour y voir plus clair parmi toutes ces programmes, consultez le CulturEU Funding Guide : un guide interactif de la Commission européenne facilite l'accès aux possibilités de financement disponibles pour les secteurs culturels et créatifs au sein de toutes les sources de financements de l'UE disponibles en 2021-2027.

<https://culture.ec.europa.eu/funding/cultureu-funding-guide>

Comment le Relais Culture Europe peut vous aider ?

Vous avez envie d'en savoir plus sur les opportunités dans le monde de la musique en Europe ?



Suivez les réseaux musicaux et les plateformes musicales financés par le programme Europe Créative.



CONTACTEZ-NOUS

<https://www.relais-culture-europe.eu/contact>



INSCRIVEZ-VOUS

aux sessions d'informations en ligne gratuites :

<https://www.relais-culture-europe.eu/actions/nos-sessions-dinformation-en-ligne>



ABONNEZ-VOUS

à nos newsletters et soyez informés des nouveaux appels à projets :

<https://mailchi.mp/relais-culture-europe/landing-page-2026>



Toutes les informations sur :
<https://www.relais-culture-europe.eu/>